



Comprendre les ASC

OUF... Le reliquat 2012 du CCUES sera reversé aux salariés !!!

► Un peu d'histoire

La gestion des ASC, depuis qu'elle a été confiée aux CE et au CCUES en 2005, est assez erratique.

Le budget ASC est contraint (pourcentage de 2,25% de la masse salariale, environ 40 millions d'€, hors restauration) : dès lors,

- soit on ouvre trop grand les vannes des prestations, auquel cas le risque est grand d'aller dans le mur, c'est-à-dire vers la mise en faillite du CCUES, risque évident que nous avons dénoncé en 2010,
- soit au contraire on ne laisse filer les prestations qu'au goutte à goutte, avec le risque de se retrouver en fin d'année avec un reliquat d'argent non dépensé.

Depuis 2010, c'est cette seconde option qui a été retenue, avec l'envoi du reliquat aux salariés sous la forme de chèques vacances.

► Le reliquat ASC 2012

Suite aux dernières élections qui ont été analysées par les principales Organisations syndicales comme un désaveu de leur politique ASC (+ un manque de proximité), un nouvel accord de gestion des ASC est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2012.

Nous n'avons pas signé ce nouvel accord, au motif qu'il ne se traduit pas par une meilleure répartition des prestations sociales mais conduit, au contraire, à une diminution des prestations sociales.

– ce que de nombreux salariés peuvent vérifier s'ils comparent le niveau des prestations CE + CCUES de 2012 au niveau des prestations (désormais uniquement CE) de 2013.

S'agissant du reliquat 2012 du CCUES, il devrait avoisiner les 7,5 millions d'€.

Avec les organisations syndicales SUD, FO et CFTC, nous avons voté en faveur de la redistribution de ce reliquat aux salariés, selon le schéma suivant :

QF 2012 de 0 à 2 = 110 €
QF 2012 de 3 à 5 = 100€
QF 2012 de 6 à 9 = 80€
QF 2012 de 10 à 12 = 60€
QF 2012 de 13 et pas renseigné = 30€

La CGT et la CFDT ont proposé de leur côté de reverser ce reliquat aux CE (plusieurs CE avaient déjà voté une résolution en ce sens) avec, à notre avis, le risque évident d'évaporation de cet argent soit pour combler quelque déficit de gestion soit pour investir dans la « pierre » (Touristra ou autres) ...

Après le vote en CCUES, a flotté dans l'assemblée comme un parfum d'encens de Pyong Yang lorsque le représentant CGT nous a doctement expliqué que les chèques vacances tombant du ciel comme cela, tout de go, ça n'était pas bien, qu'ils devaient faire l'objet au préalable d'un plan d'épargne.

Cette opinion est certainement très respectable, mais elle nous fait un peu penser aux colis de Noël pour lesquels épargnaient nos grand-mères, et elle est en tout cas très éloignée de la façon avec laquelle les vacances se définissent et se choisissent désormais, c'est à dire souvent au dernier moment, en prenant en compte la météo ou les meilleures offres proposées sur Internet.

Dans ces cas là, quoiqu'on en pense, avec ou sans plan d'épargne préalable, les chèques vacances sont et seront toujours les bienvenus.

Vos correspondants CFE-CGC/UNSA :

Jean Krumenacker : 06 86 17 25 40
Patrick Troudart : 06 07 62 55 25
Christian Vialle : 06.45.97.05.29
Noël Fayeaux : 06 70 03 56 80

Cadres et non cadres, plus d'infos sur :

www.cfecgc-uns-ft-orange.org

- nos lettres : ● Comprendre & Agir
● Épargne & actionnariat salariés
- pour vous abonner : secretariat@cfecgc-uns-ft-orange.org
- nos blogs : ● www.telecoms-media-pouvoir.net
● www.adeas-ftgroup.org